



PARLEU2019.FI

Bruxelles, le

Au(x) président(s) de la (des) commission(s) concernée(s)

Madame la présidente/Monsieur le président,

Dans le cadre prévu par l'article 51 du règlement Europol (UE) 2016/794, nous avons le plaisir de vous inviter à la **cinquième réunion du groupe de contrôle parlementaire conjoint (GCPC) d'Europol**, qui se tiendra les **23 et 24 septembre 2019 au Parlement européen à Bruxelles**.

La réunion abordera un certain nombre de questions concrètes découlant directement des prérogatives du GCPC conformément à l'article 51 du règlement Europol, y compris une présentation de Mme Catherine DE BOLLE, directrice exécutive d'Europol, ainsi qu'un discours liminaire de la ministre finlandaise de l'intérieur, Mme Maria OHISALO. Le débat thématique portera sur les priorités d'Europol en matière de gestion de l'information en 2019. Parmi les autres sujets importants couverts par la présentation d'Europol figurent la lutte contre la cybercriminalité, la structure des organisations criminelles organisées dans l'Union, le blanchiment d'argent et la pornographie infantile.

Vous trouverez en annexe le projet d'ordre du jour de la réunion arrêté par la troïka présidentielle de cette réunion.

Questions écrites

Conformément à l'article 4, paragraphe 2, du règlement intérieur du GCPC, nous attirons votre attention sur le droit de poser des questions orales et écrites à Europol. Étant donné qu'Europol a besoin de six semaines pour préparer ses réponses aux questions écrites, nous vous prions de bien vouloir **envoyer vos questions écrites** au secrétariat du GCPC **d'ici le 2 août 2019 au plus tard**. Les réponses pourront ainsi être élaborées en temps utile pour la cinquième réunion du GCPC.

Programmation pluriannuelle d'Europol pour la période 2020-2022

Conformément à l'article 51, paragraphe 2, point c), du règlement Europol, le GCPC est consulté sur la **programmation pluriannuelle d'Europol pour la période 2020-2022**. Vous trouverez en annexe le projet de document qui sera examiné lors de la réunion du GCPC. Si elles le souhaitent, les délégations sont invitées à envoyer au secrétariat du GCPC leurs observations écrites en vue de la réunion.

Représentant du GCPC au conseil d'administration d'Europol

Un autre sujet important est la désignation du **représentant du GCPC qui participera, en qualité d'observateur, aux réunions du conseil d'administration d'Europol**. Le sujet a déjà été débattu lors de la réunion du GCPC de Bucarest, lors de laquelle malheureusement aucun consensus ne s'est dégagé. Par conséquent, ce point de l'ordre du jour est reporté à la cinquième réunion du GCPC. Certaines délégations ont déjà envoyé au GCPC des contributions écrites sur ce point. Les délégations sont invitées, si elles le souhaitent, à envoyer des observations écrites à ce sujet au secrétariat du GCPC. Vous devez garder à l'esprit que si des modifications du règlement intérieur à ce sujet sont proposées, elles doivent être officiellement déposées, y compris sous la forme d'amendements au règlement intérieur.

Observations et contributions écrites

Nous souhaiterions inviter les délégations à nous envoyer leurs **observations et contributions écrites sur le document de programmation pluriannuelle d'Europol pour la période 2020-2022 et sur le représentant du GCPC aux réunions du conseil d'administration d'Europol d'ici le 4 septembre 2019**.

Amendements au règlement intérieur du GCPC

Lors de la quatrième réunion du GCPC de Bucarest, en Roumanie, le **déla****i de dépôt des amendements au règlement intérieur du GCPC** a été fixé au **4 septembre 2019**. Les amendements doivent être déposés par les délégations, et non par les parlementaires à titre individuel, et envoyés au secrétariat du GCPC dans le délai imparti. Les amendements seront débattus lors de la cinquième réunion du GCPC et le règlement intérieur modifié du GCPC sera éventuellement adopté.

Aspects généraux

Conformément à l'article 4, paragraphe 3, du règlement du GCPC, les langues de travail du GCPC sont l'anglais et le français; nous souhaiterions dès lors demander aux délégations

d'envoyer toutes leurs questions et observations écrites, leurs contributions et/ou leurs amendements au règlement dans l'une de ces deux langues. L'adresse électronique du secrétariat du GCPC est la suivante: jpsg.libesecretariat@europarl.europa.eu .

Tous les documents envoyés par Europol en vue de la réunion conformément à l'article 51, paragraphe 3, du règlement Europol, ainsi que toutes les contributions des délégations au GCPC et les autres documents pertinents seront publiés sur la section du [site internet IPEX dédiée au GCPC](#).

Le détail des modalités pratiques de cette réunion sera transmis en temps utile aux services de votre parlement chargés des relations avec le Parlement européen et ces modalités seront également publiées sur le site web.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente/Monsieur le président, nos salutations distinguées.



M. Juan Fernando LÓPEZ AGUILAR
Coprésident du GCPC
Président de la commission des libertés
civiles, de la justice et des affaires
intérieures
Parlement européen



M^{me} Mari-Leena TALVITIE
Coprésidente du GCPC
Cheffe de la délégation du Parlement
finlandais auprès du GCPC
Parlement finlandais

Annexe 1: Projet d'ordre du jour de la cinquième réunion du groupe de contrôle parlementaire conjoint de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)

Annexe 2: Projet de programmation pluriannuelle d'Europol 2020-2022